

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation ERBM 2025

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Pour 2025, la région Hauts-de-France bénéficie d'une dotation de 7,56 M€ pour financer des réhabilitations de logements sociaux miniers énergivores au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). La répartition entre EPCI du bassin minier du solde des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2025 concernant les opérations en cours a été soumise aux membres du CRHH le 16 octobre 2025. Pour l'ensemble de l'exercice 2025, la répartition suivante est proposée :

Répartition des AE entre EPCI pour 2025			
CAVM (59)	2 456 500 €	Total Nord 2 456 500 €	Total Hauts-de-France 7 560 000 €
CABBALR (62)	187 300 €	Total Pas-de-Calais	
CALL (62)	4 916 200 €	5 103 500 €	

Le CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2025.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service ECLAT